

8 juin 2015

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 6 juin 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Stefan Kristensen, Luc Broch, Alberto Velasco, M^{mes} Martine Sumi, Maria Vittoria Romano, Annina Pfund, Silvia Machado, Laurence Fehlmann Rielle, Fabienne Aubry Conne, MM. Sylvain Clavel, Alain de Kalbermatten, Christo Ivanov et Jean-Philippe Haas: «Pour une administration municipale éveillée à la nuit».

Rapport de M. Pascal Holenweg.

La motion M-1033 a été renvoyée successivement à la commission des finances, le 9 octobre 2012, et à la commission des arts et de la culture, le 12 novembre 2014. La commission des finances l'a refusée dans sa séance du 9 janvier 2013. La commission des arts et de la culture l'a traitée dans ses séances du 9 mars et du 13 avril 2015. Elle a été soumise au vote de la commission, et refusée, lors de sa séance du 13 avril 2015.

Le rapporteur remercie le procès-verbaliste, M. Daniel Zaugg, de la qualité de ses notes, et le président de la commission, M. Sylvain Thévoz, de la qualité de sa présidence.

Rappel de la motion

Deux membres de la commission sont motionnaires, mais l'un d'entre eux a renié son adhésion à la motion en expliquant que certains éléments de la situation nocturne ayant évolué, à son avis la motion ne se justifie plus. C'est donc le président de la commission qui a, en tant que motionnaire, présenté la proposition et ses motivations.

Exposé des motifs

Les Etats généraux de la nuit ont eu lieu à Genève du 1^{er} au 5 mars 2011. Cette semaine intense en débats et échanges d'idées a permis de mieux cerner les problèmes liés à la vie nocturne genevoise et de dégager certaines solutions. Notamment, d'élire un Grand Conseil de la nuit. Une année après ces Etats généraux, néanmoins, les avancées dans la cohabitation du monde diurne et nocturne n'ont pas progressé autant que l'on aurait pu l'espérer, et le manque de considération pour le monde de la nuit, trop souvent perçu sur un mode de nuisance, demeure.

La dimension économique liée au monde de la nuit est importante, le dynamisme et les ressources existantes fortes. Il est donc urgent que la Ville de Genève soit plus interventionniste et proactive sur le domaine de la nuit et ne se contente pas d'étendre les horaires de sa seule police municipale, afin de répondre aux nouveaux défis que pose une ville vivant toujours plus vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Considérant:

- que l'administration communale fonctionne principalement sur un mode diurne; que ce fonctionnement empêche de percevoir pleinement les enjeux du monde de la nuit;
- que les horaires traditionnels de la fonction publique sont inadaptés pour répondre aux multiples besoins propres au monde de la nuit (sociaux, culturels); qu'un besoin d'accueil et de permanence dans les quartiers, la nuit, sera toujours plus nécessaire;
- que les nuisances causées par des débordements nocturnes demandent des solutions innovantes et que le domaine de la nuit ne peut être laissé aux seules tâches répressives de la police,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, dans un premier temps sans création de nouveaux postes dans l'administration municipale, d'utiliser les ressources existantes en personnel, et notamment les postes de collaboration scientifique dans les cinq départements, afin de mettre en place une véritable politique nocturne en accord avec le programme stratégique de développement durable de la Ville de Genève (Engagements d'Aalborg) et en bonne entente avec les partenaires de la nuit (notamment le Grand Conseil de la nuit). Le Conseil administratif rendra compte au Conseil municipal de l'élaboration de cette politique pour une administration municipale éveillée à la nuit.

Séances de la commission

La motion souhaite inciter le Conseil administratif à répondre à la problématique de la vie nocturne à Genève, dans tous ses aspects et pas seulement celui des nuisances qu'elle peut occasionner. Elle demande au Conseil administratif de définir et de mettre en place une véritable politique de la nuit, en collaboration avec les acteurs concernés et en particulier avec le Grand Conseil de la nuit, dans le cadre du programme de développement durable adopté par la Ville. Elle suggère de mettre plutôt en évidence le potentiel de créativité de la vie nocturne que son potentiel de perturbation. Elle attire l'attention sur le fait que les services municipaux fonctionnent selon des horaires en décalage de la réalité de la vie urbaine – ainsi, l'administration municipale fonctionne essentiellement entre 9 et 17 h. Des remèdes partiels à ce décalage ont cependant été apportés depuis le dépôt de la

motion, en 2012, comme l'extension des plages horaires de travail des APM, mais ils sont insuffisants, et les autres départements municipaux ne semblent pas avoir pris conscience de la nécessité d'adapter leur offre de services à l'extension nocturne de la vie de la cité. L'enjeu reste la gestion des lieux d'accueil dépendants de la municipalité.

Le motionnaire ajoute que la formation du Grand Conseil de la nuit a été l'une des incitations à déposer la motion – qui d'ailleurs propose au Conseil administratif de travailler avec lui...

Questions des commissaires et réponses du motionnaire

La motion évoque explicitement le Grand Conseil de la nuit. Doit-on en déduire que les motionnaires le considèrent comme un acteur privilégié de cette problématique?

Le Grand Conseil de la nuit est formé de différents acteurs de la vie nocturne genevoise. Il se conçoit comme un «lobby de la nuit». Il serait absurde de se passer de son expertise...

La motion concerne-t-elle spécifiquement les plus jeunes noctambules?

La motion ne spécifie pas les publics visés, mais il est patent qu'il y a un vrai problème, spécifique, concernant la tranche d'âge des 14-18 ans, qui ne fréquentent plus les maisons de quartier et ne peuvent pas encore fréquenter les lieux plus festifs, qui leur sont interdits en raison de leur âge. Le manque de lieux, non seulement festifs, mais aussi «socioculturels», pour les adolescents contribue à expliquer les rassemblements de type «botellón» ou occupations de halls d'immeubles, avec les nuisances et les peurs, irrationnelles, que cela provoque. Mieux vaut leur offrir des lieux voués à leur accueil, qu'il s'agisse de lieux gérés par la Ville ou par des acteurs sociaux avec lesquels la Ville travaille déjà, plutôt qu'accepter cette situation, s'en remettre aux parents ou rêver d'un couvre-feu...

Peut-on lier les demandes de la motion à la question de l'ouverture prolongée des magasins?

Cette question n'est pas directement liée à la motion. De fait, il existe déjà un nombre largement suffisant de magasins ouverts la nuit pour satisfaire les besoins de la population nocturne. L'élargissement des heures d'ouverture des magasins est donc déjà réalisé, pour ce qu'il a de réellement utile.

Comment assumer une ouverture prolongée des lieux d'accueil dépendant de la Ville? Quel personnel supplémentaire cela impliquerait-il? La motion implique-t-elle la création de nouveaux postes de travail municipaux?

Il n'est pas dans les intentions des motionnaires de proposer la création de nouveaux postes de travail dans la fonction publique municipale, mais d'assouplir les horaires de travail actuels pour répondre aux besoins de la nuit. On peut ainsi envisager que des travailleurs sociaux hors murs prennent en charge l'ouverture prolongée des lieux d'accueil municipaux. On peut aussi envisager que de nouveaux lieux d'accueil soient assumés par des associations avec lesquelles la Ville travaille déjà. La motion ne demande pas à l'administration de travailler vingt-quatre heures sur vingt-quatre, mais demande la mise en place d'une «politique nocturne». Le texte proposé est suffisamment, et volontairement, vague pour pouvoir être retravaillé et resserré.

Prises de positions des commissaires

Les commissaires Verts soutiennent la motion. Ils constatent que la réponse de la Ville à la problématique de la nuit reste essentiellement sécuritaire, et que la motion incite le Conseil administratif à prendre plus largement en compte cette problématique. Ils soutiennent l'idée que l'administration soit au service du public hors des temps de travail habituels. Ils regrettent que la discussion ait beaucoup tourné autour de la situation des adolescents, alors que la motion concerne «une administration municipale éveillée à la nuit». Ils rappellent les conclusions de l'étude «Genève explore sa nuit», en particulier celle recommandant d'adapter et diversifier l'offre nocturne.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien ne soutiendra pas la motion. Cependant, il estime important de clarifier les objectifs de la «politique de la nuit». Il considère possible que des services municipaux comme la Gérance immobilière municipale soient ouverts en soirée, et souhaitable que les maisons de quartiers développent de nouvelles prestations.

Les commissaires du Mouvement citoyens genevois ne soutiendront pas la motion. S'agissant des noctambules adolescents, les commissaires du Mouvement citoyens genevois considèrent que c'est à leurs parents de s'en charger, et que l'offre actuelle de lieux d'accueil nocturnes est suffisante. S'agissant du Grand Conseil de la nuit, un commissaire du Mouvement citoyens genevois le considère comme non représentatif des demandes de la motion.

Les commissaires socialistes soutiendront la motion. Ils estiment qu'en se focalisant sur les adolescents (alors que la motion ne cible pas cette catégorie de la population – ni d'ailleurs aucune autre), les débats en commission n'ont pas permis d'identifier les besoins réels. Ils estiment que ces besoins, croissants, nécessitent une véritable politique de la nuit, concertée avec les acteurs de la vie nocturne, et que cette politique nécessite un renforcement de la présence publique à des heures où elle est actuellement très insuffisante.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas la motion, dont il ne voit pas l'utilité.

Les commissaires du Parti libéral-radical ne soutiendront pas la motion, qu'aucun élu-e du Parti libéral-radical n'a d'ailleurs signée. Ils estiment qu'un prolongement nocturne des horaires de fonctionnement des services municipaux aura forcément un coût, se traduisant par une dépense supplémentaire, que le Parti libéral-radical refuse.

Les commissaires d'Ensemble à gauche soutiendront la motion, dont les demandes leurs paraissent répondre à un besoin.

Votes de la commission

La commission a refusé l'audition du Grand Conseil de la nuit par 5 non (2 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 oui (1 Ve, 3 S, 1 DC) et 2 abstentions (EàG), que plusieurs de ses membres, dont le représentant des motionnaires, proposaient.

L'amendement suivant est proposé par un commissaire d'Ensemble à gauche:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place une véritable politique nocturne en accord avec le programme stratégique de développement durable de la Ville de Genève (Engagements d'Aalborg) et en bonne collaboration avec les partenaires de la nuit (notamment le Grand Conseil de la nuit). Le Conseil administratif rendra compte au Conseil municipal de l'élaboration de cette politique pour une administration municipale éveillée à la nuit».

Cet amendement est refusé par 6 non (1 DC, 2 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 6 oui (3 S, 2 EàG, 1 Ve).

La motion est refusée par 6 non (1 DC, 2 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 6 oui (3 S, 2 EàG, 1 Ve).